

Procès-Verbal

Conseil municipal à Barrême

Séance du 05 juin 2026

Monsieur le Maire ouvre la Séance à 19h00.

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes BELLIER Dominique, FRANCESCHI Joëlle, MALAVASI Karine, GANTEL Laurence.
Mrs CHABAUD Jean Louis, VIVICORSI Pierre-Louis, SABARLY Alain, BRARD Richard,
TOESCA Elie, MESTRE Bastien

Absent(s) excusé(s) : 0

Retard excusé : Mme CALVI Melyssa, heure d'arrivée 19h15

Absent(s) non excusé(s) : 0

Secrétaire de Séance : Mme GANTEL Laurence

Ordre du jour :

1. Résiliation au CNAS
2. Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Asse 2026-2031
3. Aménagement de la forêt communale
4. Modification des statuts de la CCAPV
5. Appel à cotisation FDSIC 04
6. Décision modificative : intégration de frais et travaux au budget principal
7. Décision modificative : intégration de frais et travaux au budget de l'eau
8. Elections sénatoriales

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

1. Résiliation au CNAS

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au CNAS depuis le 1er janvier 2016 pour l'action sociale du personnel communal.

Compte tenu du coût annuel d'environ 1 500 € et du faible taux d'utilisation des prestations par les agents, il propose de résilier cette adhésion au 31 décembre 2026. Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de réfléchir à la mise en place d'une prime pour les agents, en remplacement de cette adhésion.

Après délibération, le Conseil municipal décide de résilier l'adhésion au CNAS et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Le conseil vote, 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2. Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Asse 2026-2031

Monsieur le Maire explique que la commune doit adopter une délibération afin de rendre effective sa participation au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Asse pour la période 2026-2031.

Ce projet a pour objectif de mieux organiser la gestion de la ressource en eau sur le territoire

La commune de Barrême est concernée par deux actions : la révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable et l'installation de compteurs aux fontaines.

Le conseil vote, 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

3. Approbation de l'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la forêt communale de Barrême.

Obtention des subventions pour faire la piste de la Faye.

La forêt communale représente une surface retenue pour la gestion de 193,86 hectares. La création de la piste permettra de libérer des parcelles de bois.

Ce projet comprend une analyse de la forêt et de son environnement, la définition des objectifs à atteindre, ainsi qu'un programme d'actions à prévoir à moyen terme. Les travaux et coupes envisagés feront ensuite l'objet de propositions annuelles, qui seront soumises à l'accord de la commune.

Le conseil vote, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

4. Modification des statuts de la CCAPV

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Sources de Lumière a engagé une modification de ses statuts afin de mettre à jour l'adresse de son siège social.

Suite à la construction du nouveau siège de la CCAPV, l'adresse sera désormais fixée au 16 place de Verdun, à Saint-André-les-Alpes.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette modification statutaire, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et décide de transmettre la délibération aux services concernés.

Le conseil vote, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

5. Appel à cotisation FDSIC 04

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'appel à cotisation de la FDSIC 04 pour l'année 2026, d'un montant de 55 €.

Il explique qu'il est important de maintenir cette adhésion, car elle permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement en cas de besoin, notamment pour la réalisation d'études.

Après délibération, le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune à la FDSIC 04 et d'autoriser le règlement de la cotisation correspondante.

6. Décision modificative : intégration de frais et travaux au budget principal

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal afin d'intégrer des frais d'études dans les opérations patrimoniales.

Il précise qu'il s'agit d'écritures d'ordre, permettant de régulariser les lignes comptables concernées.

Le conseil vote, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

7. Décision modificative : intégration de frais et travaux au budget de l'eau

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget de l'eau afin d'intégrer des frais d'études dans les opérations patrimoniales.

Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaires, permettant de régulariser les lignes comptables concernées.

Le conseil vote, 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

8. Elections sénatoriales

Monsieur le Maire procède à la désignation du délégué et des trois suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

Monsieur Jean-Louis Chabaud se présente comme délégué. **Il est élu à l'unanimité avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Il est ensuite procédé à l'élection des trois suppléants. Se présentent Monsieur VIVICORSI Pierre-Louis, Madame Melyssa Calvi et Madame Laurence Gantel. **Ils sont élus à l'unanimité avec 11 voix pour, 0 vote nul, 0 contre et 0 abstention.**

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h00.

Le présent procès-verbal sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine séance.

La secrétaire de séance,
Laurence GANTEL

Le maire,
Jean-Louis CHABAUD

